

Denis Dufour, compositeur

Ma découverte – fortuite mais heureuse – de la musique concrète et de tout ce que l'écoute acousmatique apporte à la conscience musicale, confirma l'idéal de liberté et de modernité qui m'habitait déjà lorsque, à 14 ans, je rêvais de devenir compositeur – sans savoir véritablement ce que cela impliquait, et sans posséder d'autre bagage que des notions sommaires glanées dans mes cours de musique au collège.

En 1974, l'Ircam dévoilait ses objectifs hégémoniques, investissant le champ de la musique électroacoustique d'un point de vue presque exclusivement instrumental. La même année (et afin d'éviter la confusion des genres), le GRM proposait l'appellation "musique acousmatique" pour nommer les œuvres composées en studio, fixées sur support et accessibles par l'écoute seule. Mon arrivée dans le monde – totalement neuf pour moi – de la création musicale instrumentale autant qu'électroacoustique coïncida avec l'adoption de cette nouvelle dénomination. Je l'utilisai donc naturellement et, quelques années plus tard, proposai "art acousmatique" en l'accompagnant d'une définition ouverte qui le situait au-delà du seul champ musical. Ayant beaucoup fait pour soutenir et défendre cet art et ses créateurs (fondation de structures, organisation de concerts et de festivals, enseignement, écrits, collection discographique), je fus, malgré moi, à partir des années 90, étiqueté "compositeur acousmatique" et peu à peu oublié du milieu de la création instrumentale.

Malgré cela, je n'ai jamais renoncé à mon engagement pour que se développe ce nouveau

genre. Le poids des rivalités entre les fondateurs et l'acharnement maladif autant que féroce d'acteurs importants de la scène musicale contre la musique acousmatique ont créé dans notre pays un clivage considérable et nuisible, obligeant même certains compositeurs à en abandonner leur production pour sauver leur carrière, ou à émigrer. Quant à moi, je fus privé de la place que j'avais acquise dès la fin des années 70 dans le milieu instrumental. Pourtant mon catalogue contient plus d'œuvres instrumentales et vocales (du solo à l'orchestre) que d'œuvres fixées sur support, et je ne vois pas ce qui peut empêcher de manier avec un même brio les techniques de composition tant instrumentales qu'acousmatiques... D'autant plus que, ainsi que je l'enseigne, les aspects technologiques restent malgré tout très secondaires par rapport aux véritables enjeux de la création musicale : je n'introduis donc pas de hiérarchie entre une bonne connaissance des possibilités des instruments et celle des moyens offerts par le studio. Les jeunes générations ont la chance de pouvoir s'affranchir de ces luttes d'arrière-garde et je ne doute pas qu'ils n'aient plus à renier leur savoir-faire dans ces deux domaines pour se faire admettre et admirer.

Denis Dufour
Paris, avril 2017

La Mémoire en acte - Quarante ans de création musicale. Pages 103 et 104. CDMC / Collection Paroles. Éditions MF. 2017.
ISBN : 978-2-37804-001-7